



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION

Secrétariat :
c/o OEPN
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 3/2006	DATE :	19 juin 2006
	LIEU :	Delémont, Salle Car postal
	HEURE :	9h30 – 14h00

<u>PARTICIPANTS :</u>		Distribution
R. Longet	equiterre, Président	1
bci		
R. Bentz	bci Betriebs-AG	1
M. Fischer	bci Betriebs-AG	1
Canton du Jura		
A. Bapst	RCJU/OEPN	1
J. Fernex	RCJU/OEPN	1
F. Schaffter	RCJU/JUR	1
J.-B. Maître	RCJU/SAT	1
Communes et institutions suisses		
P. Girardin	Commune de Bonfol	1
J.-C. Hennet	Commune de Bonfol	1
Préfecture du Haut-Rhin (coordination des services de l'état français)		
J. Normand	Sous-préfet d'Altkirch	1
Communes françaises		
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
M. Heyer	Adjoint au maire de Pfetterhouse	1
Territoire de Belfort (administration, conseil général)		
J. Raymond	DDAF du Territoire de Belfort	1
J.-C. Meuley	Vice-président de la Communauté d'agglomération Belfortaine	1
Franche-Comté (administration, conseil régional)		
M. Halliez	Conseil régional Franche-Comté	1
B. Genin	DIREN Franche-Comté (remplace M.-P. Collin Huet)	1
Sociétés civiles		
L. Merguin Rossé	Pro Natura Jura	1
J.-L. Walther	Consultant Collectif Bonfol	1
J.-C. Probst	Unia Le Syndicat	1
S. Küffer Heer	Demeter Suisse	1
I. Chevalley	equiterre	1
Ph. Riat	WWF	1
A. Fousseret	Collectif Bonfol, conseiller régional, vice-président de la CIB	1
Experts		
P. Elsass	BRGM Alsace	1
J. Mania	CIPRES Besançon	1
<u>EXCUSES :</u>		
Canton du Jura		
J.-P. Meusy	RCJU/OEPN	1
M. Buser	Consultant Gouvernement RCJU	1
bci		
A.-F. Wagner	bci Betriebs-AG	1
Communes et institutions suisses		
B. Hammer	OFEV	1
C. André-Fridez	Commune de Beurnevésin	1
H. Kaegi	Commune de Beurnevésin	1
Communes françaises		
H. Ecoffey	Maire de Réchésy	1
Alsace (administration)		
B. Blanchard	DIREN Alsace	1

M. Mouttet	DRIRE, Alsace	1
Haut-Rhin (administration, conseil général)		
A. Michel	DDASS Haut-Rhin	1
F. Demuth	Conseil général du Haut-Rhin	1
B. Grebot	DDAF Haut-Rhin	
Territoire de Belfort (administration, conseil général)		
E. Lalaurie	DDASS du Territoire de Belfort	1
J. Monnier	Conseil général du Territoire de Belfort	1
Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du b. v. de la Largue et du sect. de Montreux		
D. Dietmann	SMARL	1
Sociétés civiles		
J.-F. Gerber	Chambre de commerce et d'industrie JU	1

1. Introduction

- R. Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes et mentionne l'actualité de ces prochaines semaines. Le 28 et le 29 juin des séances d'information/participation sont organisées dans les communes de Bonfol et de Pfetterhouse dans le cadre du plan spécial.
- J. Normand informe qu'une réunion entre les autorités françaises et suisses s'est déroulée le 13 juin à Altkirch pour organiser la procédure administrative.

2. Adoption de l'ordre du jour

- R. Longet dit qu'en complément à l'odj proposé, M. Fischer présentera les avancées du projet, puis suivront les exposés des hydrogéologues. Il précise que la discussion au sujet du rapport annuel de la CI est reportée à une prochaine séance.

3. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2006

Le PV de la dernière séance est adopté sans modifications.

4. Communication de la bci : Présentation des avancées du projet par Michel Fischer

M. Fischer reprend la présentation qui a été faite par les consortiums en février 2006 aux autorités jurassiennes et à la Commune de Bonfol.

Deux des dix consortiums qui ont répondu à un appel d'offre de bci ont été retenus pour les lots:

- 1. Infrastructures et excavation des déchets (Lot A),
- 2. Préparation, transport et incinération des déchets (LOT B).

Lot A : groupement Marti – Zueblin, avec Parietti et Gindrat,

Tâches du lot A : Construction des infrastructures.

Marti a la direction des travaux; par contre, des travaux de réalisation sont encore à attribuer. Ce groupe sera également chargé du traitement de désorption thermique des sols, si ce dernier est réalisé sur place.

Avant le début de l'assainissement, des accès routiers ainsi que les infrastructures d'approvisionnement et d'élimination (eaux, eaux usées, électricité, etc) seront installés. La voie de chemin de fer sera prolongée jusqu'à la décharge, le rail étant privilégié pour le transport des déchets. Les constructions nécessaires à l'assainissement (halles, places, etc) seront réalisées en parallèle. Ces travaux seront effectués sur une période de deux ans, alors que l'excavation des déchets durera quatre ans.

Les travaux d'excavation seront réalisés dans une halle fermée dans laquelle une sous pression permanente permettra de contrôler les émissions. Il est prévu que l'excavation se déroule en deux étapes distinctes pour les moitiés nord et sud de la décharge. La halle d'excavation sera construite dans un premier temps sur la partie sud de la décharge, puis à la fin de l'assainissement de ce secteur, déplacée vers la partie nord. Afin d'éviter d'une part un endommagement de l'argile naturel garantissant l'étanchéité de la décharge actuelle, et d'autre part pour ne pas gêner les travaux d'excavation, aucun pilier ne sera placé dans la décharge. Le toit de la halle sera suspendu à des arcs portants d'une longueur de 150 m.

L'excavation des déchets se fera au moyen d'un système pont-roulant/grappin, commandé depuis un local extérieur à la halle d'excavation. Ce concept permet également de réduire les volumes d'air en contact avec les déchets. Ainsi excavés, les déchets seront acheminés dans des wagons situés sur le côté de la halle

d'excavation. Ces wagons se déplaceront au moyen d'un câble avec moteur vers les sas donnant sur la halle de préparation des déchets. La présence de personnes dans la halle d'excavation pourra ainsi être réduite au minimum.

Lot B : entreprise HIM.

Tâches du lot B : préparation des déchets sur place, transport et élimination dans des usines de déchets spéciaux (UIDS) en Allemagne (Hambourg, Biebesheim, Ebenhausen).

Les déchets excavés et grossièrement triés seront ensuite préparés en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques dans la halle de préparation.

Par basculement du wagon, les déchets seront transférés dans un bunker de réception de la halle de préparation. Les déchets déversés seront étalés au moyen d'un chargeur frontal. Après une prise d'échantillon et des tests en laboratoire portant sur la réactivité des déchets, ceux-ci seront stabilisés si nécessaire par l'apport de sciure et/ou de chaux éteinte. Les déchets stabilisés seront repris par le chargeur frontal et déposés sur un crible. Les pièces de moins de 25 cm seront récupérées dans un conteneur situé sous le crible. Les pièces de plus de 25 cm seront triées ultérieurement au moyen d'une pelle mécanique afin de séparer ce qui est destiné au shredder (essentiellement pièces métalliques et déchets compacts dont le déchiquetage par shredder aura lieu en Allemagne) de ce qui est destiné au concasseur (gravats dont le concassage se fera sur place).

Discussion : traitement de l'air

- L. Merguin Rossé demande s'il est prévu de mettre en place un assainissement de l'air.
- J. Fernex répond qu'un concept de ventilation a été prévu avec les experts. Le projet n'est pas définitivement arrêté mais arrive à un stade correct, avec un système qui méritera une présentation plus détaillée. Pour le canton, au vu des résultats de la modélisation, le système proposé paraît correct. Il est évident qu'un traitement de l'air devra être mis en place. Une cheminée, dont la hauteur estimée aujourd'hui est de 48 m, sera également construite. Il y aura donc un système de ventilation, avec un système de traitement de l'air et une évacuation par une grande cheminée. Les modélisations d'immission sont en cours.
- M. Heyer demande si le traitement de l'air sera systématique.
- J. Fernex répond que ce n'est pas encore décidé.
- A. Fousseret fait remarquer la haute cheminée favorisera la dissipation des effluents en direction de la France.
- J. Fernex répond que l'orientation des vents est très marquée vers l'ESE, c'est-à-dire en direction de Bonfol. Le traitement de l'air devra garantir que les limites de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air) soient respectées.
- A. Fousseret demande si les mesures seront faites juste à la sortie de la cheminée ou bien s'il est également prévu de faire des mesures dans l'environnement.
- J. Fernex explique que le programme de monitoring à l'extérieur de la DIB est en cours d'évaluation. Il est basé sur la modélisation de la dispersion des polluants.

Discussion : profondeur d'excavation dans la DIB

- A. Fousseret demande jusqu'à quel niveau il est prévu de creuser au fond de la décharge après l'évacuation des déchets.
- M. Fischer précise qu'il est prévu de mettre en place un programme d'échantillonnage (raster) du fond de la décharge, une fois les déchets excavés. Sur cette base, les profondeurs d'excavations seront déterminées. Les autorités prendront alors la décision ou non de prolonger les travaux d'excavation.

Discussion : suivi de la santé de la population

- J.-C. Hennet fait part des préoccupations du Dr Moser (docteur à Bonfol et membres du groupe " la décharge on s'en charge"). Ce dernier demande qu'une étude sur la santé de la population dans les environs de la DIB soit réalisée. Y a-t-il un risque pour les populations d'être exposées de manière chronique à des faibles concentrations de substances polluantes ?
- J. Fernex répond que pour la plupart des polluants, il n'y a pas de norme d'immissions dans la législation, par contre les normes d'émissions sont nombreuses. Une réflexion doit encore être menée pour déterminer les concentrations limites de certains paramètres significatifs au niveau des immissions.
- M. Fischer ajoute qu'une modélisation des émissions dans l'atmosphère est en cours et qu'elle permettra de définir les impacts dans l'environnement de la DIB.

- A. Fousseret dit qu'un suivi épidémiologique de la population avec la collaboration des médecins pourrait être mis en place.
- J. Fernex dit que c'est le médecin cantonal qui pourrait répondre à ce type de question.
- J.-R. Frisch ajoute qu'il n'est pas favorable à ce type de mesure qui pourrait semer la psychose chez les populations locales.
- R. Longet mentionne que bci a prévu d'éviter tout problème à la source en mettant en place des systèmes de traitement des effluents. Il rappelle que la prochaine séance de la CI aura pour thème le traitement de la santé et de la sécurité. Au cours de cette séance, le canton pourra dire ce qu'il projette faire pour l'analyse de la santé de la population.
- L. Merguin Rossé dit que ce sujet a fait l'objet d'une question parlementaire. Le gouvernement, contre l'avis de ses services, a décidé de ne rien faire. Il s'agit d'une question cruciale qu'il s'agit de faire avancer.
- J. Fernex ajoute que le suivi et l'observation de l'état de santé de la population est peu développé en Suisse et en particulier dans le canton du Jura. Cette problématique importante risque malheureusement de ne pas trouver de réponse générale dans le cas de Bonfol. Le but du suivi du projet d'assainissement est d'éviter les émissions de polluants en vérifiant l'absence d'effet mesurable sur l'environnement. Pour l'analyse de la santé publique, il n'y a pas, au niveau de la législation, de valeurs limites d'immissions pour une grande partie des substances présentes dans la DIB, mais l'impact sur la santé publique a été évalué dans le rapport de bci.
- J. Fernex précise également en vue de la prochaine séance de la CI que Jean Parrat qui est invité, est spécialiste de la santé et de la sécurité au travail, ce qui est une problématique différente de la santé de la population.
- M. Fischer mentionne que bci a dans son équipe un toxicologue et un médecin qui suivent le projet.

Discussion : déchets radioactifs

- J. Normand demande si des dispositifs sont prévus dans le cas de découverte de déchets radioactifs.
- M. Fischer répond que des mesures de radioactivité seront faites. Une procédure sera définie pour évacuer ce type de déchets.
- R. Longet demande quelle est la quantité de déchets radioactifs attendue.
- M. Fischer dit que les déchets radioactifs seront en très faibles quantités. Ils proviennent essentiellement de la production horlogère locale. Les mesures faites, le sont par principe de précaution

Discussion : infrastructures, géotechnique

- J.-C. Probst demande quelle est la responsabilité des entreprises dans la mise en place des infrastructures Est-ce que des mesures seront prises avant le début des travaux ?
- M. Fischer répond que des investigations géotechniques complémentaires ont été réalisées. Plus de 10 forages à l'emplacement des fondations ont donné des informations sur la qualité des sols et ont permis de vérifier la géométrie de la DIB. La définition du périmètre de la DIB correspond à ce qui avait été envisagé dans les études historiques.
- J.-C. Meuley demande quelle sera la nature du plafond de la halle et quelle sera sa résistance à une explosion. Qu'en sera-t-il également de la gestion de l'eau de pluie et plus particulièrement lors du déplacement de la halle.
- M. Fischer répond que les risques d'explosion ont été étudiés. Le bâtiment peut supporter un accident local avec détonation. Les eaux des toitures seront récupérées comme eaux industrielles (cf. concept de gestion des eaux avec programme de surveillance pour les rejets dans l'environnement).
- J.-C. Meuley propose que la nature des matériaux du toit soit donnée.

5. Communication du canton par André Bapst concernant l'hydrogéologie

Les experts du canton en hydrogéologie du CHYN (Messieurs P. Perrochet et D. Hunkeler), n'ont malheureusement pas pu se libérer pour la séance d'aujourd'hui. Il précise qu'il n'y aura pas n'ont plus d'intervention des experts hydrogéologues de la bci (CSD et BMG), car l'actualité de ces derniers jours ne permet pas qu'ils se libèrent. Les présentations de Messieurs Mania et Walther font suite à un mandat qui leur a été délivré par du Conseil régional de Franche-Comté.

Il mentionne la prise de position du bureau Antéa qui été transmise au canton le 16.06.06:

" Nous venons de prendre très récemment connaissance du rapport RWB "Etude synthétique et critique des connaissances actuelles" Conseil Régional de Franche Comté pour lequel ANTEA avait été mandaté en partenariat avec RWB.

Notre mission s'est restreinte à effectuer une synthèse hydrogéologique du secteur transfrontalier (Canton du Jura, Haut-Rhin et Territoire de Belfort).

Dans notre rapport , nous avons étudié la vulnérabilité des aquifères et des cibles (alimentation en eau potable, eau agricole,...) vis à vis de la décharge de Bonfol et d'autres sources de pollution potentielles sans nous prononcer sur le degré de contamination éventuel de ces unités.

Ce rapport a été transmis en décembre 2005 à RWB, soit environ 1 ans après sa finalisation et après dernier contact avec RWB. Dès lors, ANTEA n'entretient plus sur ce dossier de relations avec le bureau d'ingénieur RWB, et ne peut être de ce fait associé aux conclusions RWB.

Nous vous demandons de bien faire état de ce message lors de la prochaine séance de la commission d'information durant laquelle ce rapport sera présenté."

M. Bapst présente M. Elsass du BRGM (Bureau de recherche géologique et minière) qui est l'expert de l'administration française (mandat de la DIREN Alsace).

- P. Elsass précise que depuis 3 ans le BRGM n'a plus de participation avec Antéa. (anciennement Antéa était le "bureau technique" du BRGM).
- M. Fischer dit que le canton lui a remis les rapports de Messieurs Mania et Walther. Il a contacté le bureau Antéa pour connaître leur position au sujet de ces rapports.

<p>6. Présentation du rapport "DIB : critique des résultats, diagnostics sur l'échantillonnage et méthodologie" du 3 juillet 2004 par Jacky Mania, expert pour le conseil régional, ancien professeur de l'école universitaire polytechnique de Lille</p>
--

Quelques points présentés par J. Mania au cours de la séance sont mentionnés ci-après. Pour plus de détails se référer au résumé du rapport de M. Mania et à la présentation annexée.

Le mandat de J. Mania était de faire une étude critique sur l'hydrogéologie dans l'environnement de la DIB, en faisant avec le bureau RWB, la synthèse des données hydrogéologique disponibles. Pour R. Longet, l'étude s'apparente à celle de M. Forter sur l'historique des procédés ayant généré potentiellement des déchets, au vu de sa nature d'étude bibliographique.

Pour J. Mania l'assainissement de la DIB ne supprimera pas tous les polluants qui sont déjà partis dans l'environnement.

Il présente la géologie locale et suppose que l'AEP de Pfetterhouse peut être en relation avec les terrains plus au sud via le karst. Très peu de forages ont été réalisés dans ce secteur, les failles potentielles sont donc mal connues. Les études géophysiques réalisées au nord de la DIB ont permis de mettre en évidence quelques failles qui peuvent modifier les écoulements souterrains.

Des forages supplémentaires sont nécessaires pour mesurer les niveaux d'eau et compléter la carte piézométrique, car il y a seulement des piézomètres sur env. 500 m autour de la DIB. Les données actuelles permettent de dire que les eaux souterraines s'écoulent globalement vers l'ouest ou le nord. La ligne de partage des eaux passe par la DIB.

Pour la surveillance des eaux souterraine et superficielles, M. Mania a étudié le programme qui est entré en vigueur en 2001 (depuis un nouveau programme mis à jour en 2005 – cf. CSS). Il constate qu'il y a très peu de valeurs qui dépassent les normes en vigueur, mais la limite de détermination pour les analyses n'est pas optimale (les appareils de mesures actuels peuvent à présent faire des mesures au ng/l). De telles analyses, avec un niveau très faible de détermination, sont nécessaires afin de pouvoir détecter rapidement des traces de polluants. En effet, la chimie des points mesurés fluctue dans le temps, des analyses très précises permettraient donc de ne pas passer à coté d'une pollution.

Par exemple, la source de Pfetterhouse présente une pollution anormale qui fluctue au cours du temps. Afin de mieux connaître les causes de cette pollution, une étude détaillée pourrait être réalisée (mesure du débit et de la qualité de l'eau de la source,...).

Au niveau de la DIB, la mise en place d'un couvercle étanche permet d'empêcher les infiltrations des eaux de pluie mais des exfiltrations latérales sont toujours possibles. Un drain latéral a été fait pour évacuer les lixiviats qui sont traités dans une STEP, mais il reste encore env. 50 m³/an de lixiviats qui s'infiltrent dans les argiles (cf. bilan hydrique des rapports CSD).

Discussion

- M. Fischer précise que pour les exfiltrations de lixiviats dans le terrain, des analyses de risques ont été effectuées par le bureau BMG. Ces études ont été transmises avec le projet d'assainissement. De plus, une barrière hydraulique à l'aval hydraulique de la décharge est faite avec une trentaine de forages. Cette barrière de forage permet de détecter et stopper toute éventuelle pollution. La surveillance a été mise en place autour de la DIB dès les années 60.
- J. Fernex dit qu'en Suisse on se réfère à une ordonnance fédérale qui fixe des bases légales claires et contraignantes pour déterminer si un site nécessite un assainissement (OSites). Si un éventuel assainissement devait être réalisé dans l'environnement de la DIB, les autorités se baseraient sur cette ordonnance. Des investigations (comme des analyses de micropolluants) doivent être faites exclusivement sur la base de l'OSites. En l'état des connaissances, il n'y a pas lieu d'assainir les cailloutis du Sundgau.
- A. Fousseret voudrait savoir s'il y a eu une migration de pollution.
- J. Mania précise que les derniers rapports dont il a tenu compte dans son étude datent de 2003. Il y a donc un décalage avec l'avancement des travaux.
- M. Forter rappelle que l'OSites dit que les valeurs d'intervention mentionnées dans l'ordonnance doivent être observées à l'aval immédiat de la décharge. Au-delà, l'OSites ne s'applique plus.
- J. Fernex répond qu'un assainissement dans les Cailloutis se baserait sur l'OSites, mais qu'avant tout, une connaissance approfondie du système serait nécessaire.

7. Présentation du rapport "Territoire de Belfort, impact de la décharge de Bonfol (suisse) – Etude synthétique et critique des connaissances actuelles – surveillance des eaux souterraines et superficielles" du 10 mars 2005 par J.-L. Walther pour le conseil régional de Franche-Comté

Quelques points présentés par J.-L. Walther au cours de la séance sont mentionnés ci-après. Pour plus de détails se référer au résumé du rapport de M. J.L. Walther et à la présentation annexée.

Quelques captages en bordure de la Vendline pourraient être touchés, mais également les points de captage pour la ville de Delle. Pour éviter la propagation de la pollution, bci a mis en place un pompage en continue au niveau de piézomètre SG19b qui se trouve à l'amont d'un panache pollué.

Dans plusieurs rapports de bci, il est mentionné que des traces de polluants ont été détectées à plusieurs kilomètres de la DIB. Les seuils de quantification appliqués par bci pour les analyses doivent être abaissés. Une analyse par screening a été faite au piézomètre SG19b par RWB, qui a découvert une 40^{aine} de substances supplémentaires qui ne sont pas analysées par bci.

La source de Pfetterhouse, située à 1.8 km de la DIB, présente un débit d'env. 1000 l/min. A partir de ce débit, on peut estimer que son bassin versant englobe la région de la DIB. Les eaux de la série des Vosges en dessous de la DIB peuvent être en relation avec cette source. Il faut donc contrôler si l'on a des infiltrations verticales. En considérant les résultats des analyses d'eau de cette source, on constate que la pollution observée ne peut pas s'expliquer uniquement par une pollution locale.

Discussion

- P. Elsass dit que le fonctionnement de la série des Vosges n'est pas bien connu, car il n'y a pas de nouvelles données depuis 2000, sauf les résultats des analyses isotopiques qui sont assez contradictoires. Dans un courrier qu'il a adressé à l'OEPN, il a validé la situation des 3 piézomètres dans la série des Vosges demandé dans une exigence du canton. Ces piézomètres ont été positionnés par les experts du canton en fonction des caractéristiques hydrogéologiques du sous-sol. Ils seront réalisés prochainement par bci.
- A. Fousseret précise que ces rapports sont propriétés du conseil régional et pourront être diffusés auprès des membres de la CI. Les personnes intéressées peuvent se manifester pour qu'ils leur soient transmis.

8. Procédure en cours et rôle de la commission

- A. Bapst indique que concernant l'avancement du projet technique, l'ensemble des documents sera rendu public à la fin du mois, sous forme provisoire :
 - . Le dossier historique avec ses 5 exigences arrive à son terme et sera validé à la fin du mois.
 - . Les 4 exigences du dossier hydrogéologique seront également prochainement validées. Les piézomètres dans la série des Vosges vont être réalisés.

Les autres exigences se retrouvent en format provisoire dans les rapports techniques, ils ne seront pas encore formellement validés, mais déjà mis en consultation.

L'organisation du canton est présentée dans un tableau qui figure dès maintenant sur son site Internet (www.jura.ch/dib).

- M. Forter se demande pourquoi les rapports seront encore provisoires pour la préconsultation. Cela va demander beaucoup de travail de les étudier. Le contenu sera-t-il suffisant et cela vaut-il la peine de les étudier maintenant ? De plus, la période de consultation pendant les vacances d'été n'est pas très judicieuse.
- A. Bapst répond que les rapports sont pratiquement définitifs, mais qu'ils restent ouverts. Au vu de la procédure, il est logique qu'au stade actuel d'information / participation, les rapports ne soient pas définitifs.
- J. Fernex confirme que le 100% des rapports est provisoire. Pour la mise à l'enquête, en novembre, les dossiers seront définitifs. Ils sont susceptibles de recevoir des modifications en fonction des avis qui seront émis. Ces documents provisoires doivent permettre de répondre au moins de manière générale à l'ensemble des questions posées.
- R. Longet mentionne qu'il a eu un entretien avec M. L. Schaffter (Ministre du département de l'environnement et de l'équipement du canton du Jura) au sujet du rôle que doit jouer la CI. Il propose la date de séance du 19 octobre pour que la CI soit la première informée des résultats de la phase d'information / participation du plan spécial.
- J. Normand dit qu'en France, le commissaire enquêteur n'aura pas encore remis son rapport à la fin octobre. Les services de l'Etat auront quelques choses à dire à la prochaine séance de la CI prévue le 19 octobre sous réserve que le commissaire enquêteur l'accepte.
- J.-C. Meuley propose de garder l'historique des réunions de la CI. Un journaliste pourrait suivre les débats de manière à faire le point dans 10 ans sur le déroulement du dossier. Un reportage journalistique ou éventuellement audiovisuel pourrait être envisagé.
- R. Longet répond qu'il a bien noté cette proposition. Elle pourra faire l'objet d'une séance du bureau en septembre.
- A. Fousseret demande par quel chemin les collectivités territoriales peuvent se prononcer.
- J. Normand répond que les autorités cantonales suisses ont accepté que les deux communes riveraines de la DIB (Réchésy et Pfetterhouse) puissent faire valoir leur avis. En parallèle à la procédure suisse, une enquête publique pourra se dérouler en France, ce qui est une démarche volontariste de la part du canton du Jura. Les communes riveraines et l'ensemble des collectivités recueilleront les observations qui seront transmises aux autorités suisses.
- L. Merguin Rossé demande s'il est possible d'allonger jusqu'à fin septembre la période de consultation des dossiers, car beaucoup de personnes seront en vacances. Elle demande également si 2 copies des dossiers pour les ONG peuvent être fournies.
- J.-B. Maître répond que le comité de suivi a décidé de ne pas prolonger les délais au-delà du 8 septembre. Tous les documents seront sur Internet et peuvent également être remis par CD.

9. Divers, prochaines séances

La prochaine séance de la CIB (n°4/2006) se déroulera à Delémont (à confirmer) le jeudi 19 octobre (de 9h30 à 15h30). Le sujet principal de cette séance sera le suivi et la protection de la santé des travailleurs et de la population. Jean Parrat du service des arts et métiers du canton du Jura sera invité pour traiter de la sécurité des travailleurs. Le SAT (service de l'aménagement du territoire) présentera la synthèse des remarques qui viendront à la suite de la phase d'intervention / participation du plan spécial qui se sera déroulée pendant l'été.

Pour le procès-verbal : Sandrine Schmidt

6.07.06

Annexes (disponibles sur le site Internet de la CIB www.jura.ch/ci-bonfol/) : Présentation de J. Mania et J.-L. Walther